



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2008
NOTE DE SYNTHESE**

L'an deux mille huit, le dix avril, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55
 Nombre de Présents : 49
 Nombre de votants : 49
 Date de la Convocation : 31/03/2008

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance.

1) Vote des comptes administratifs

*** CRECHE**

Conformément à la loi, pour l'adoption des comptes administratifs, M. PETITJEAN, Président de la communauté de communes cède la présidence à Madame Isabelle LACAÏLLE et se retire pour qu'il soit procédé au vote. La présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédents (€)	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédents (€)	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédents (€)
Résultats reportés		0	0	0	5 578.43	0
Opérations de l'exercice	5 578.43 36 639.18	12 890.84	148 336.23	148 336.23	184 975.41	161 227.07
TOTAUX	42 217.61	12 890.84	148 336.23	148 336.23	190 553.84	161 227.07
Résultats de clôture		0	0	0	29 326.77	0
Restes à réaliser	29 326.77 0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	42 217.61	12 890.84	148 336.23	148 336.23	190 553.84	161 227.07
RESULTATS DEFINITIFS	29 326.77	0	0	0	29 326.77	0



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ✓ Décide d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2006	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTES A REALISER 2007	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	- 5 578.43 €		- 23 748.34 €	0 €	- 29 326.77 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €



*** RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

La présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédents (€)	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédents (€)	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédents (€)
Résultats reportés	0	0	0	0	0	0
Opérations de l'exercice	10 361.30	7 909.75	30 100.02	30 100.02	40 461.32	38 009.77
TOTAUX	10 361.30	7 909.75	30 100.02	30 100.02	40 461.32	38 009.77
Résultats de clôture	2 451.55	0	0	0	2 451.55	0
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	10 361.30	7 909.75	30 100.02	30 100.02	40 461.32	38 009.77
RESULTATS DEFINITIFS	2 451.55	0	0	0	2 451.55	0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ✓ Décide d'affecter le résultat comme suit :



	RESULTAT CA 2006	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTES A REALISER 2007	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	0 €		- 2 451.55 €	0 €	- 2 451.55 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

*** PORTAGE DE REPAS**

La présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédents (€)	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédents (€)	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédents (€)
Résultats reportés		0	0	5 773.34	1 424.60	5 773.34
Opérations de l'exercice	1 424.60 191.36	2 123.23	98 609.93	105 533.08	98 801.29	107 656.31
TOTAUX	1 615.96	2 123.23	98 609.93	111 306.42	100 225.89	113 429.65
Résultats de clôture		507.27	0	12 696.49	0	13 203.76
Restes à réaliser	0 0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	1 615.96	2 123.23	98 609.93	111 306.42	100 225.89	113 429.65
RESULTATS DEFINITIFS	0	507.27	0	12 696.49	0	13 203.76



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ✓ Décide d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2006	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTES A REALISER 2007	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	- 1 424.60 €		1 931.87 €	0 €	507.27 €
FONCTIONNEMENT	7 197.94 €	1 424.60 €	6 923.15 €	0 €	12 696.49 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, en l'espèce via une recette de 507 € au 001), il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007	12 696.49 €
Affectation obligatoire : Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	12 696.49€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007	0.00 €



La présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédents (€)	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédents (€)	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédents (€)
Résultats reportés	0	142 490.54	0	666 451.40	0	808 941.94
Opérations de l'exercice	911 422.63	751 991.96	957 251.40	1 165 365.51	1 868 674.03	1 917 357.47
TOTAUX	911 422.63	894 482.50	957 251.40	1 831 816.91	1 868 674.03	2 726 299.41
Résultats de clôture	16 940.13	0	0	874 565.51	0	857 625.38
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	911 422.63	894 482.50	957 251.40	1 831 816.91	1 868 674.03	2 726 299.41
RESULTATS DEFINITIFS	16 940.13	0	0	874 565.51	0	857 625.38

	RESULTAT CA 2006	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTES A REALISER 2007	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	142 490.54 €		- 159 430.67 €	0 €	- 16 940.13 €
FONCTIONNEMENT	666 451.40 €	0.00	208 114.11 €	0 €	874 565.51 €



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ✓ Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007	874 565.51 €
Affectation obligatoire :	
Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	16 940.13 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	857 625.38 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007	0.00 €

2) Vote des comptes de gestion

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2007 du budget principal et des budgets annexes crèche, RAM et portage de repas,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



3) Vote des budgets primitifs CRECHE

Suite à la présentation détaillée des budgets, **après en avoir délibéré à l'unanimité**, le conseil communautaire,

- ✓ *Adopte les budgets annexes :*
 - CRECHE
 - RAM
 - PORTAGE DE REPAS

- ✓ *Adopte le budget principal*

4) Divers

- Passage de la responsable du relais d'assistante maternelle à 35 heures hebdomadaires

Compte tenu de l'évolution du taux de fréquentation de l'activité du relais d'assistantes maternelles, **après en avoir délibéré à l'unanimité**, le conseil communautaire,

- ✓ *Décide du passage à 35 heures du responsable du RAM à compter du 1^{er} juillet 2008*
- ✓ *Autorise le Président à renégocier le contrat enfance jeunesse induit et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces correspondantes.*

- Création d'un emploi saisonnier à la crèche

Pour pallier au remplacement d'un agent en congés maternité à compter d'août prochain, il est proposé de créer un emploi saisonnier d'une durée de 3 mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire,

- ✓ *Décide de créer un emploi saisonnier chargé d'assurer la fonction d'auxiliaire puéricultrice.*
 - *Durée d'ouverture du poste : 3 mois*
 - *Durée hebdomadaire de travail : 35 heures*
 - *Rémunération : Grade d'auxiliaire de puéricultrice, indice brut : 293*
 - *Indice majoré : 287*
- ✓ *Autorise le Président à lancer la procédure de recrutement de ce nouvel agent contractuel.*

- Adhésion au CNAS

La loi sur la fonction publique territoriale du 19 février 2007 consacre le caractère obligatoire de l'action sociale et donne à l'assemblée délibérante la tâche de déterminer le type de prestations à mettre en place et le montant des dépenses à engager. Après examen approfondi, il s'avère que les prestations du Comité National d'Action Sanitaire et Social (CNASS) sont quasi identiques et moins coûteuses (FNASS cotisation sur la base de 1 % de la masse salariale contre 0.74% pour le CNASS). Considérant ces éléments, **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire**,

- ✓ *Décide d'adhérer au CNAS et autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette adhésion.*



- Cotisation SIDEC

Dans le cadre de ses missions d'intérêt collectif, le SIDEC a décidé d'institutionnaliser son service d'aide à la gestion informatique des collectivités et établissements publics du Jura. Dans ce cadre, il est sollicité une cotisation financière de 988.83 € pour l'année 2008, détaillée comme suit :

- Coût par application : 4 applications (MAGISTER/MAGNIOLIA/ Facturation OM + portage) x 181 € = 724 €
- Coût par habitant : 482.03 € (= 10% population x 0.59 €)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire,

- ✓ Approuve l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC concernant le service d'aide à la gestion informatique des collectivités locales du Jura.

- Acceptation des remboursements d'assurance

Suite au sinistre de l'armoire frigorifique et aux dégâts des eaux subis dans les locaux de l'ADMR, **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire,**

- ✓ Accepte les indemnisations de l'assurance soit 558.60 € pour l'armoire frigorifique et 1 350.84 € au titre du dégât des eaux.

- Assurances

Considérant la compétence de la communauté de communes pour l'installation de défibrillateurs entièrement automatiques dans tous les villages de la Plaine Jurassienne ainsi que le coût de ces appareils (1 500 € pièce), le Président propose de souscrire une assurance couvrant tous les dommages y compris vol.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire,

- ✓ Décide de souscrire une assurance auprès de la compagnie Mutuelle du Mans Assurance selon les modalités suivantes :
 - franchise de 195 € par sinistre portés à 390 € en cas de vol
 - cotisation de 63.50 € par appareil sur une base de 1 495 € par défibrillateur.

- Fixation des indemnités du Président et des Vices Présidents

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire,

- ✓ d'allouer l'indemnité de fonction maximum applicable au Président soit 41.25% de l'indice 1015
- ✓ d'allouer l'indemnité de fonction maximum applicable aux Vice-Présidents, soit 16.50% de l'indice 1015



<i>Indemnité mensuelle attribuée à</i>	<i>Fonction</i>	<i>Taux voté (en % de l'indice 1015)</i>	<i>Indemnité brute (en euros)</i>	<i>Date de délibération</i>
<i>M. Patrick PETITJEAN</i>	<i>Président</i>	<i>41.25</i>	<i>1 543.27</i>	<i>10/04/08</i>
<i>Mme Isabelle LACAILLE</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>16.50</i>	<i>617.31</i>	<i>10/04/08</i>
<i>M. Christian LAGALICE</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>16.50</i>	<i>617.31</i>	<i>10/04/08</i>
<i>M. Guy SAVOYE</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>16.50</i>	<i>617.31</i>	<i>10/04/08</i>
<i>M. JEAN BOSCH</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>16.50</i>	<i>617.31</i>	<i>10/04/08</i>
<i>TOTAL mensuel</i>			<i>4 012,51</i>	
<i>TOTAL Annuel</i>			<i>48 150,12</i>	

- *Indemnité du receveur pour sa mission d'assistance*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire,

- ✓ *Décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,*
- ✓ *Accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, indemnité calculée selon les bases définies à l'art. 4 de l'arrêté interministériel précité et attribuée à Robert BENNER, Receveur Municipal.*

Le Président
Patrick PETITJEAN